



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2026, le 27 mars à 18 heures 30,
En application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sermaize-les-Bains.

Date de convocation : 23 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : /
Nombre de votants : 19

Etaient présents les conseillers municipaux suivants

1. PAUPHILET Alain	381 voix
2. FABISIAK Odile	381 voix
3. VERMAUX Sébastien	381 voix
4. PEIGNOT Corinne	381 voix
5. MARTELEUR Ange	381 voix
6. HECQUET Marie	381 voix
7. HORNUEL Vincent	381 voix
8. POTAUFEUX Brigitte	381 voix
9. CAR Maxime	381 voix
10. KUZMA Régine	381 voix
11. VINCENOT Thierry	381 voix
12. SIMON Anne	381 voix
13. LOGETTE Thierry	381 voix
14. FRANCOIS Laurence	381 voix
15. YACOUBI Saïd	301 voix
16. COCHON Nadine	301 voix
17. GRAFTIAUX Laurent	301 voix
18. COT Rachel	153 voix
19. DELABORDE Pierre-Marie	153 voix

1 Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Saïd YACOUBI, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leur fonction.

En préambule, Monsieur Saïd YACOUBI tient à remercier les Sermaiziennes et les Sermaiziens qui lui ont fait confiance pendant ces six années. Il souhaite bon vent et réussite à la nouvelle équipe en espérant voir aboutir la réalisation de la 2^{ème} tranche de la traversée de Sermaize. Et il fait confiance à Madame la Principale du collège et à Madame Brigitte POTAUFEUX pour sauver nos écoles. Comme vous le savez, c'est un sujet très important, la Communauté de Communes a décidé de fermer certaines classes des écoles de Sermaize : il compte sur eux pour se battre contre ces fermetures. Il compte sur eux pour plaider la cause à l'intercommunalité et sera à leur côté.

Madame Brigitte POTAUFEUX a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L2121-15 du CGCT).

2. Election du maire

2.1 Présidence de l'assemblée

Monsieur Pierre-Marie DELABORDE, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (article L2122-8 du CGCT). Il a constaté que le quorum était atteint. Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mesdames Marie HECQUET et Régine KUZMA

2.3 Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Après le vote du dernier conseiller municipal, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour du scrutin

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
b. Nombre de suffrages déclarés nuls	1
c. Nombre de suffrages blancs	1
d. Nombre de suffrages exprimés	17
e. Majorité absolue	9

Monsieur Alain PAUPHILET a obtenu 13 voix

Monsieur Saïd YACOUBI a obtenu 3 voix

Madame Rachel COT a obtenu 1 voix

2.4 Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Alain PAUPHILET a été proclamé maire et immédiatement installé.
Le Doyen lui remet alors l'écharpe de maire

3. Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Alain PAUPHILET, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Délibération n°07/2026 : Fixation du nombre d'adjoints

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « *Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal* ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « *Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal* ».

L'effectif légal du conseil municipal de la ville de Sermaize-les-Bains étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 16 voix POUR, 3 voix CONTRE (Madame Nadine COCHON, Messieurs Saïd YACOUBI et Laurent GRAFTAIUX, décide de :

- **FIXER** à cinq (5) le nombre d'adjoints de la commune ;
- **CHARGER**, Monsieur le Maire, de procéder immédiatement à l'élections des 5 adjoints au maire.

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
b. Nombre de suffrages déclarés nuls	2
c. Nombre de suffrages blancs	3
d. Nombre de suffrages exprimés	14
e. Majorité absolue	8

La liste constituée par Odile FABISIAK, Sébastien VERMAUX, Corinne PEIGNOT, Ange MARTELEUR, Marie HECQUET a obtenu 14 voix.

Proclamation des résultats

Cette liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints et immédiatement installés :

1^{er} adjoint : Madame Odile FABISIAK

2^{ème} adjoint : Monsieur Sébastien VERMAUX

3^{ème} adjoint : Madame Corinne PEIGNOT

4^{ème} adjoint : Monsieur Ange MARTELEUR

5^{ème} adjoint : Madame Marie HECQUET

4. Charte de l' élu

Monsieur Alain PAUPHILET donne lecture de la charte de l' élu et distribue à chaque conseiller un exemplaire de la charte ainsi qu' un extrait du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d' exercice des mandats municipaux.

Monsieur Alain PAUPHILET déclare que :

Sermaiziennes, Sermaiziens, chers concitoyens,

C' est avec une profonde émotion et un grand sens des responsabilités que je m' adresse à vous aujourd' hui, à l' occasion de mon intronisation en que maire de notre commune.

Je tiens tout d' abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous avez accordée. Cette confiance est un honneur, mais surtout un engagement : celui de servir chacun d' entre vous avec intégrité, transparence et détermination.

Etre maire, ce n' est pas seulement administrer une ville. C' est être à l' écoute, c' est connaître le passé pour comprendre le présent et envisager l' avenir. Comprendre les besoins de tous, agir avec équité, préparer l' avenir sans oublier les réalités du présent. C' est aussi rassembler, au-delà de nos différences pour le bien vivre ensemble. Autour de projets communs que nous avons présentés dans nos professions de foi. Je souhaite que les membres des listes concurrentes siégeant à ce conseil participent aux commissions.

Notre commune possède de nombreuses richesses : son histoire, ses habitants, son dynamisme. Ensemble, nous devons les préserver et les faire grandir. Les défis qui nous attendent sont nombreux, qu' ils soient économiques, sociaux, environnementaux, mais je suis convaincu que, collectivement, nous avons les moyens de les relever.

Mon équipe et moi-même travaillerons sans relâche pour améliorer votre quotidien, renforcer la solidarité, soutenir les initiatives locales et garantir un développement harmonieux et durable de notre territoire.

Je serai un maire accessible, à votre écoute, attentif à vos préoccupations et ouvert au dialogue. C' est ensemble que nous construisons l' avenir de notre commune.

Enfin je souhaite saluer le « fairplay » de mon prédécesseur, Monsieur Saïd YACOUBI et l' altruisme de celles et ceux qui ont contribué à faire de notre ville ce qu' elle est aujourd' hui.

Mesdames et Messieurs, je mesure pleinement la responsabilité qui m' incombe. Je m' y consacrerai avec énergie, humilité et détermination.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous invitons à prendre le verre de l' amitié.

Fin de la séance : 19h04

Le Maire



Alain PAUPHILET



